



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-048-DE

2026-048

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal au sein de la SEM Sarcelles Chaleur

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Étaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMD AOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Sabrina MESLEM

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1524-5,

Considérant qu'il est nécessaire, suite au renouvellement des Conseils municipaux, de désigner les membres représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la SEM Chaleur,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 35 voix pour et 10 voix contre,

Décide :

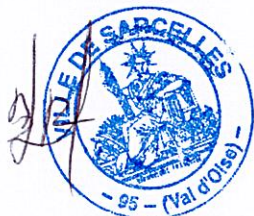
Article 1 : De désigner, et ce pendant la durée du mandat, les 8 membres du Conseil municipal suivants, pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SEM Chaleur :

- Bassi KONATE
- Aristote ZOLA
- Inès HERBADJI
- Mamadou DIALLO
- Grégory FOURNIER
- Kévin ZINDY
- Samba GASSAMA
- Laure SISSOKO

Article 2 : Autorise les représentants de la commune de Sarcelles au sein du Conseil d'administration à occuper la fonction de président du Conseil d'administration et à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le président du Conseil d'administration.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26
Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26
Pour le Maire et par délégation